



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Sélection des restaurateurs du Food Court de la Place Maro

Vodun Days 2027 – Ouidah

Du 02 au 09 janvier 2027

1. Contexte et objectifs

Les Vodun Days se tiendront du 02 au 09 janvier 2027 à Ouidah. Dans le cadre de cet événement, l'Agence Béninoise pour le Développement du Tourisme (Bénin Tourisme) met en place, sur la Place Maro, un Food Court dédié à la valorisation du patrimoine culinaire béninois.

Le présent appel vise à sélectionner les restaurateurs qui exploiteront un stand au sein du Food Court pendant toute la durée des Vodun Days.

Il poursuit quatre objectifs :

- Offrir aux visiteurs une cuisine béninoise authentique et de qualité ;
- Valoriser les produits locaux et les savoir-faire culinaires du Bénin ;
- Donner de la visibilité aux professionnels de la restauration du Bénin ;
- Garantir un service rapide, sûr et accessible durant les Vodun Days 2027.

2. Nature de la collaboration

Les restaurateurs sélectionnés :

- Exploiteront un stand aménagé au sein du Food Court, mis à disposition par Bénin Tourisme ;
- Proposeront à la vente leur propre offre culinaire, validée au préalable par l'organisation ;
- Fixeront leurs tarifs dans le respect du plafond tarifaire défini par l'organisation, les visiteurs réglant directement leurs consommations auprès des restaurateurs ;
- Bénéficieront de la visibilité offerte par les Vodun Days (Communication de l'événement, signalétique sur site) ;
- S'engageront, par la signature d'une convention, à respecter le cahier des charges du Food Court.

Les modalités pratiques (Horaires d'ouverture, équipements fournis, frais de participation, installation et désinstallation) seront précisées dans le cahier des charges remis aux candidats retenus.

3. Offre culinaire recherchée

Les offres proposées doivent mettre à l'honneur la cuisine béninoise, dans ses expressions traditionnelles comme revisitées. Sont particulièrement recherchés :

- Les plats et spécialités béninoises : plats en sauce, grillades et braisés, plats régionaux ;
- Les en-cas et la cuisine de rue : fritures, beignets, brochettes et autres préparations à consommer sur place ;
- Les douceurs et pâtisseries locales ;
- Les boissons locales : jus naturels et autres boissons du terroir.



Une attention particulière sera portée :

- À l'utilisation de produits locaux et de saison ;
- À une carte resserrée, avec des portions adaptées à une consommation rapide et des prix accessibles ;
- À la présentation des mets et à l'usage d'emballages éco-responsables.

4. Conditions d'éligibilité

A. Statut et situation administrative

- Être une entreprise ou un établissement de restauration légalement constitué au Bénin ;
- Disposer d'un numéro d'Identification Fiscale Unique (IFU), d'un Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), d'une attestation fiscale à jour, d'une attestation CNSS et d'une attestation de non-faillite à jour.

B. Expérience

- Justifier d'une activité régulière dans la restauration depuis au moins 1 an ;
- Justifier d'une expérience avérée dans la préparation de plats béninois ;
- Une expérience en restauration événementielle ou grand public constitue un atout.

C. Capacité et organisation

- Garantir un effectif et un matériel adaptés à l'affluence attendue ;
- Être en mesure d'assurer une présence continue sur toute la durée de l'événement (du 02 au 09 janvier 2027).

5. Obligations de l'exploitant

Les restaurateurs retenus s'engagent à :

- Assurer une présence continue et le bon fonctionnement de leur stand pendant toute la durée de l'événement ;
- Maintenir la qualité, les prix et les portions annoncés dans leur dossier ;
- Respecter le plafond tarifaire et afficher clairement les mets et leurs prix ;
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (Conservation des denrées, propreté du stand, tenue du personnel) ;
- Respecter les consignes de sécurité et participer aux réunions de préparation et de briefing.

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une fiche de présentation de l'établissement : nom, responsable, adresse, contacts, réseaux sociaux ;
- Une copie de l'IFU, du RCCM, de l'attestation fiscale, d'une attestation CNSS et d'une attestation de non-faillite à jour ;
- Une note de motivation présentant l'établissement et son intérêt pour les Vodun Days ;
- Une proposition de menu pour le Food Court, précisant pour chaque mets le prix, ainsi que le plat signature ;
- Des photos des plats proposés et de l'établissement ;
- Les preuves d'expérience : références, attestations, participations à des événements, témoignages de clients ou de partenaires.



7. Processus de sélection

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection mis en place par Bénin Tourisme, sur la base des critères suivants :

- La qualité et l'authenticité de l'offre culinaire ;
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
- La capacité de production et l'organisation ;
- L'accessibilité des prix ;
- La cohérence avec l'identité des Vodun Days ;
- L'engagement dans une démarche locale et durable.

Les candidats présélectionnés recevront le cahier des charges et seront conviés à une séance de dégustation avant la décision finale. Les candidats retenus seront ensuite contactés pour la signature d'une convention de partenariat.

8. Calendrier

Le calendrier de sélection est le suivant :

- Ouverture des candidatures : **15 octobre 2026**
- Clôture des candidatures : **10 novembre 2026**
- Résultats : **fin novembre**

9. Soumission des candidatures

Les candidats intéressés par le présent appel à candidature sont tenus de transmettre un dossier complet, incluant l'ensemble des pièces et informations exigées, à l'Agence Béninoise pour le Développement du Tourisme (Bénin Tourisme) exclusivement par voie électronique en répondant au formulaire ci-après : <https://tally.so/r/kdDXpZ>

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le **10 novembre à 17h30**.

Il est précisé que la responsabilité de la transmission, de la lisibilité des documents, de la disponibilité des serveurs de messagerie ou de tout incident technique incombe exclusivement au candidat, l'Agence ne pouvant en aucun cas être tenue responsable d'un retard, d'une erreur ou d'une impossibilité de transmission.

La remise d'un dossier incomplet, non conforme, ou ne comportant pas les pièces obligatoires entraîne son rejet automatique, sans obligation pour l'Agence d'en notifier individuellement le soumissionnaire. La participation au présent appel vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes modalités ainsi que de l'ensemble des dispositions du présent document.

Cotonou, le 13 octobre 2026



Sindé CHEKETE
Directeur Général